

DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 8 août 2011

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.)
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3669-2008, Phase 2.
Phase 2 de la Cause tarifaire 2009 de TransÉnergie (Hydro-Québec Transport).
**Demandes de frais de l'Association québécoise de lutte contre la pollution
atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.).**

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de déposer sous pli les deux demandes de frais suivantes de la part de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de *l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* en Phase 2 du présent dossier :

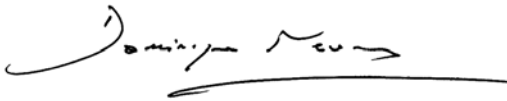
- Un second exemplaire de la demande de frais de SÉ-AQLPA pour la Phase 2A (du 12 février 2009 au 30 avril 2010), cette demande ayant été déjà transmise à la Régie le 21 mai 2010 et ayant fait l'objet d'un paiement partiel (« frais intérimaires ») par l'entremise de la décision D-2010-081 de la Régie.
- La demande de frais de SÉ-AQLPA pour la Phase 2B (du 1^{er} mai 2010 au 8 juillet 2011).

Ces deux demandes forment, ensemble, la demande de frais de SÉ-AQLPA en Phase 2 du présent dossier, en tenant compte toutefois du fait que le paiement partiel susdit (« frais intérimaires ») a déjà été reçu.

Il est nécessaire à SÉ-AQLPA d'ainsi déposer deux demandes de frais distinctes pour des motifs comptables, notamment du fait que la facturation de la période 2A a déjà été émise en mai 2010, à une époque où le taux de taxe était différent d'aujourd'hui, en date de la facturation de la période 2B.

Nous attirons l'attention du Tribunal sur le fait que ces demandes de frais sont d'un montant supérieur au budget révisé déposé pour la Phase 2 car l'audience a été considérablement plus longue que prévu et, de plus, parce que TransÉnergie a déposé une plaidoirie beaucoup plus volumineuse que prévue et dont nous avons dû prendre connaissance.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dominique Neuman', with a horizontal line underneath.

Dominique Neuman, LL.B.
Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

c.c. La demanderesse.